



**De:** andre sauvage <andre.sauvage59@gmail.com>  
**Envoyé:** mercredi 15 juin 2022 15:58  
**À:** enquetepublicuomodif1plu@serignanducmtat.com  
**Objet:** Enquête publique sur la modification du PLU

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Au vu de la publication de la modification du PLU sur la commune de Sérignan du comtat, je me permets d'apporter les observations suivantes.

Elles concernent les zones répertoriées AUf situées dans le périmètre formé par la rue Trouillas, le chemin de l'hospitalet, la traverse de l'hospitalet, la route d'uchaux, la route de piolenc et le cours Jean Henri Fabre.

Il est à supposer, compte-tenu de mes connaissances, que le classement des zones en AUf va conduire à la création de lotissements ou à défaut de bâtiments en nombre important.

Il me paraît inconcevable d'autoriser l'accès des voitures par la rue Trouillas et le chemin de l'Hospitalet. En effet, l'augmentation plus que sensible du nombre de voitures va créer de l'insécurité le long de ces deux rues en sachant que dans certaines parties, il est impossible que 2 voitures se croisent. De plus, la visibilité n'y est pas parfaite eu égard aux virages sans visibilité les parcourant..

Il me semble important que l'accès puisse se faire sur des chaussées comportant 2 voies de circulation.. En l'occurrence, il pourrait être utilisées les routes de piolenc et d'uchaux en sécurisant l'accès à ces endroits ( création d'un rond point ou autres solutions à envisager)

Bien entendu, un accès vélos et piétons pourrait se faire par la rue trouillas et chemin de l'hospitalet.

Je signale d'autre part que lors d'épisodes cévenols, il peut y avoir des inondations (les terrains considérés sont situés sur des points bas. De mémoire en 2003, lors d'un tel épisode un nombre important d'habitations avaient été noyées. Les réseaux d'eaux pluviales, quel que soit leur dimensionnement, ne peuvent absorber une telle quantité d'eau.

Je vous remercie grandement de bien vouloir prendre en compte les éléments ci-dessus.

En espérant ne pas avoir dépassé mes prérogatives, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'assurance de ma considération distinguée.

André Sauvage  
483 Chemin de l'hospitalet  
84830 Sérignan du Contat